

Communiqué de presse

L'ONU rappelle que l'éducation est un « bien public » et demande au Maroc de s'expliquer sur la privatisation de l'éducation

Genève, 5 septembre 2014.

Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU (CDE) a interrogé cette semaine à Genève le gouvernement Marocain sur les effets de la privatisation de l'éducation au Maroc et a apparu regretter le manque de réponse claire des autorités. Le gouvernement marocain était examiné mercredi et jeudi à Genève par le Comité d'experts de l'ONU qui est en charge de vérifier la mise en œuvre de la Convention International des Droits de l'Enfant, ratifiée par le Maroc en 1993.

Les membres du CDE ont posé pas moins de quatre questions relatives à l'impact de la privatisation de l'éducation sur le droit à l'éducation au Maroc. Après que la délégation marocaine n'a pas répondu à la première question, deux autres membres du CDE ont exprimé leurs inquiétudes quant, entre autres, au transfert des enseignants du public vers le privé, aux risques de discriminations posées par la privatisation de l'éducation, et au système éducatif promu par le Maroc.

Le gouvernement, dont la délégation était menée par la ministre de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social, Mme Bassima Hakkaoui, a indiqué « **promouvoir une compétition libre entre les écoles** » et espérer atteindre rapidement « **20% d'enfants scolarisés dans le privé** ». Devant cette réponse, un membre du CDE s'est senti dans l'obligation de poser, fait inhabituel, une quatrième question sur le sujet.

Le Comité a tout d'abord rappelé que l'éducation est un bien public garanti en tant que tel depuis la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. Il a ensuite demandé à la délégation marocaine, à l'appui d'une citation d'un discours du roi du Maroc qui dénonce les inégalités créées par le développement de l'enseignement privé, s'il y avait au moins deux problèmes liés à la privatisation qu'ils pouvaient identifier. Ce n'est qu'après cette question que le délégué interministériel pour les droits de l'Homme, qui était membre de la délégation gouvernementale, a fini par concéder qu'il y avait un problème et que le gouvernement travaillait à une réforme du système éducatif.

« Les réponses apportées par le gouvernement aux questions du Comité des droits de l'enfant ne répondent pas aux problèmes structurels essentiels de discriminations dans le système éducatif posés notamment par la privatisation de l'éducation dans le pays » a insisté Sylvain Aubry, chercheur sur le droit à l'éducation pour la Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights (GI-ESCR), une ONG internationale de défense des droits de l'Homme.

La GI-ESCR, qui a mené avec ses partenaires Marocain une recherche d'un an sur les effets de la privatisation au Maroc, a publié trois rapports auprès du Comité, qui mettent en exergue l'impact négatif de la privatisation de l'éducation soutenue par le gouvernement Marocain sur la réalisation du droit des enfants au Maroc.

Lucy Mc Kernan, qui représente la GI-ESCR à Genève, a expliqué que « *depuis 15 ans, le gouvernement a encouragé le développement de l'enseignement privé. Mais aujourd'hui, beaucoup de marocains se sentent obligés de faire de lourds sacrifices pour scolariser leurs enfants dans des*



The Global Initiative
for Economic, Social and Cultural Rights

écoles privées chères, et cela crée des grandes inégalités et une fracture dans la société, entre ceux ont accès à ces écoles, et les autres, qui se sentent laisser pour compte ».

Bret Thiele, co-directeur de la GI-ESCR a ajouté : « *Nous espérons que le Comité des droits de l'enfant rappellera au Maroc qu'il a l'obligation, en droit international, de fournir une éducation publique de qualité pour tous, de façon à lutter contre les inégalités, plutôt que d'encourager l'enseignement privé, qui est un facteur de d'inégalités territoriales et socio-économiques et de ségrégation ».*

A la suite de son examen du Maroc, le Comité des droits de l'enfant publiera à la fin du mois des recommandations pour la mise en œuvre de la Convention des droits de l'Enfant. La GI-ESCR et ses partenaires ont indiqué qu'ils suivront avec attention la mise en œuvre de ces recommandations.

Documents :

- *Le portail E-joussour contient un dossier spécial sur la CMEPT et son travail sur la privatisation de l'éducation : <http://www.e-joussour.net/node/13370>*
- *Le dernier rapport de la GI-ESCR sur la privatisation de l'éducation au Maroc est disponible sur <http://globalinitiative-escr.org/?p=1415>*

Contacts :

- *Lucy Mc Kernan / lucy@globalinitiative-escr.org / +41 (0)79 103 7719*
- *Sylvain Aubry / sylvain@globalinitiative-escr.org / +41 7 91 79 69 55; ou +33 7 81 70 81 96; ou +212 6 22 37 86 37; ou +254 7 88 28 96 34*